



# **Syndicat National Pénitentiaire des Surveillants**



## **L'Administration Pénitentiaire : Une machine à broyer ?**

Depuis plus d'une trentaine d'années, les Surveillant(e)s Pénitentiaires souffrent de nombreux maux qui ont un impact sur leur santé physique et mentale.

Ils souffrent d'un manque de reconnaissance (statut et rémunération), du manque de considération (respect).

Ils souffrent d'un manque de moyens pour faire face à une surpopulation carcérale endémique.

Ils souffrent d'une politique permissive envers les détenus, incitant ces derniers à exercer un harcèlement permanent et destructeur sur les Surveillant(e)s.

Ils souffrent des violences morales et physiques commises par les détenus. Combien d'agressions !

Ils souffrent d'un rythme de travail infernal qui les empêche d'avoir une vie sociale, des moments de récupération pour se ressourcer.

Ils souffrent, d'une hiérarchie bien huilée... et bien engraisée... qui n'hésite pas à harceler les Surveillant(e)s, à les intimider.

Ils souffrent d'une hiérarchie qui a la mainmise syndicale...

Ils souffrent des injonctions contradictoires qui favorisent les rapports conflictuels avec les détenus.

Ils souffrent de l'absence de soutien, et d'être ainsi livrés à eux-seuls.

Le contexte de travail des Surveillants est hostile et extrêmement toxique pour leur santé morale et physique qui s'en trouve très fragilisée. Il a indéniablement des répercussions dans leur vie personnelle et sociale. Il est donc fortement responsable de leur mal être. Ainsi, dans l'Administration Pénitentiaire, les risques psychosociaux sont décuplés. Les Surveillants, en particulier y sont fortement exposés. On ne peut plus nier cette réalité dans les suicides qui affectent notre milieu.

.../...

Dernièrement, un Surveillant de la MA de Sarreguemines a mis fin à ses jours, et il semblerait que l'Administration locale et régionale, ne soient pas exemptes de tout reproche.

Au plan national, l'Administration Pénitentiaire a une immense responsabilité dans ce qu'elle fait subir aux Surveillant(e)s. Elle ne veut pas comprendre, elle fait la sourde oreille, et s'accommode des raisons multifactorielles qui conduiraient au suicide.

En tant qu'employeur, elle a l'obligation d'agir pour prévenir les risques psychosociaux. C'est la Loi.

Madame L'Administration Pénitentiaire, il est temps de débrancher la machine à broyer.

Le Bureau Central National

28 mars 2022

Site Internet : <http://www.sps-penitentiaire.fr> / E-Mail : [spsnongrades@hotmail.com](mailto:spsnongrades@hotmail.com)